



# FORMULAIRE DE DEMENAGEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA COMPA

Communes du territoire de la COMPA : Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, Ingrandes-Le Fresnes sur Loire, Joué-sur-Erdre, La Roche-Blanche, Le Cellier, Le Pin, Ligné, Loireauxence, Mésanger, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Pouillé-Les-Côteaux, Oudon, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire, Vallons-de-l'Erdre.

*\*obligatoire*

Civilité * : <input type="radio"/> Madame		<input type="radio"/> Monsieur	<input type="radio"/> Madame et/ou Monsieur	<input type="radio"/> Professionnel
Code Usager (le renseignement de ce numéro permet à notre service de traiter plus rapidement votre demande. Il figure sur votre facture de redevance incitative) :				
Nom (s)* : .....		Prénom (s)* : .....		
Téléphone* : .....		Mail * : .....		

## Ancienne adresse

Adresse* : .....	
Complément (N° appartement, étage...) : .....	
Code Postal* : .....	Ville* : .....
N° du bac qui vous est déjà attribué ( vous trouverez ce numéro sur votre bac, il est composé de 6 chiffres) : .....	
N° de puce du bac qui vous est déjà attribué (vous trouverez ce numéro sur votre facture, il est composé de chiffre et lettre) : .....	
N° de carte d'accès conteneurs enterrés : .....	

## Nouvelle adresse

**Date d'emménagement \*** : ..... / ..... / .....

Adresse* : .....	
Complément* (N° appartement, étage...) : .....	
Code Postal* : .....	Ville* : .....

**A renvoyer à :**

Mise à jour : Janvier 2024

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis  
Centre Administratif « Les Ursulines » CS 50201 – 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex  
ou par email à [dechets@pays-ancenis.com](mailto:dechets@pays-ancenis.com)

# FORMULAIRE DE DEMENAGEMENT AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA COMPA

## Attention ! vous déménagez sur le territoire de la COMPA

- Pensez à emmener votre bac à votre nouvelle adresse si vous emménagez dans une zone de collecte en bac.
- Laissez votre bac sur place si vous emménagez dans une zone de collecte en conteneurs enterrés. Rendez-vous sur [carta@compa](mailto:carta@compa) (<https://cartacompa.pays-ancenis.com>) pour savoir si vous êtes dans une zone de conteneurs enterrés pour les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, Montrelais, Le Cellier, Oudon, Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) et Loireauxence (Varades)
- Conservez votre carte d'accès aux déchèteries.

### Logement

Type :	<input type="radio"/> Résidence principale	<input type="radio"/> Résidence secondaire
	<input type="radio"/> Propriétaire	<input type="radio"/> Locataire
Nom de l'ancien occupant ou propriétaire : .....		
Y a-t-il déjà un bac en place à votre domicile ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Je ne sais pas		
S'il y a déjà un bac en place n° du bac (Vous trouverez ce numéro sur le bac, il est composé de 6 chiffres) : .....		
N° de puce (à retrouver sur votre facture) : .....		

**En l'absence de retour de nos services par e-mail sous une semaine, à partir de la date de déménagement déclarée, n'hésitez pas à nous recontacter.**

Commentaires :  
.....  
.....

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature :

**Traitement de vos données :** Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis. Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer la gestion de la collecte des déchets et le suivi des services d'assainissement. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation. Les données seront conservées pendant toute la durée de votre accès aux services déchets puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse [compa@pays-ancenis.com](mailto:compa@pays-ancenis.com). Afin que nous puissions vérifier votre identité, veuillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité. La réponse sera retournée sous 1 mois maximum. Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante : [dpd@pays-ancenis.com](mailto:dpd@pays-ancenis.com) ou auprès de la CNIL sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou de toute autre autorité compétente.

**A renvoyer à :**

Mise à jour : Janvier 2024

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis  
Centre Administratif « Les Ursulines » CS 50201 – 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex  
ou par email à [dechets@pays-ancenis.com](mailto:dechets@pays-ancenis.com)